



# SAINT-LÉGER DE-LA-MARTINIÈRE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°90 - NOVEMBRE 2018

## MOT DU MAIRE

Mes chers administrés,

les vacances d'été sont terminées depuis plusieurs semaines maintenant ; la rentrée des classes et les différentes inscriptions dans les associations sportives et culturelles sont faites ; chacune et chacun d'entre nous a repris le cours de ses activités pour les dix prochains mois.

Si nous nous retournons un peu, cet été 2018 aura été marqué par la chaleur, une chaleur durable et très éprouvante pour la nature, le moral de nos exploitants agricoles, les récoltes et leurs rendements, la sécheresse et ses conséquences, etc. Alors que j'écris ce « Mot du maire », nous sommes le dimanche 16 septembre, et il fait encore bien chaud dehors, le vert de nos pelouses ayant cédé la place à de l'herbe sèche jaunâtre...

Un été marqué également, dans notre commune, par ses joies (mariages, naissances, retrouvailles, etc.), mais aussi ces peines (deuils, séparations, maladies, etc.).

Sur le plan international et national, ce que l'on appelle communément les « affaires » auront alimenté les médias et les conversations, laissant planer doute, défiance et inquiétude ...

A Saint-Léger-de-la-Martinière, l'été aura été bien calme. Heureusement que le Tour Poitou-Charentes a traversé nos petites routes de campagne le 22 août, offrant un peu d'animation fort sympathique. Merci à tous les bénévoles « signaleurs » qui ont répondu à notre appel pour que cette manifestation soit des plus réussies, ce qui a été le cas.

Vos élus ont repris le rythme soutenu des réunions ; les commissions travaillent sur les dossiers de fin d'année avant le passage à la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ces dernières semaines,

plusieurs demandes de communes nouvelles ont été acceptées par Madame le Préfet, et ce n'est pas terminé. Ces changements, ces évolutions s'inscrivent dans le sens de l'Histoire des collectivités ; ils traduisent la volonté d'aller de l'avant et de ne pas faire partie des « oubliés », les dotations se réduisant comme une peau de chagrin pour notre commune. Il faut être responsable et vigilant à la fois. Pour reprendre le dernier volet du « Mot des Maires » sur la plaquette de présentation de la commune nouvelle (que vous avez peut-être reçue ou que vous allez recevoir très prochainement), « C'est avec confiance dans l'avenir et convaincus de la nécessité de doter nos communes des moyens indispensables à leurs actions et capables de répondre aux besoins de nos concitoyens que nous avons engagé nos conseils municipaux dans cette démarche novatrice et fédérative. C'est avec vous que nous réussirons à bâtir notre nouvelle maison commune ».

D'ici au 1<sup>er</sup> janvier, ne manquez pas les rendez-vous organisés par votre Municipalité, je veux parler des cérémonies commémoratives du Centenaire de la « Grande Guerre », du repas de Aînés, du marché de Noël, etc. La vie de notre commune lui permet de conserver son dynamisme ainsi que son attractivité.

N'oubliez pas non plus que nous aurons le privilège d'organiser le rassemblement des Saint-Léger de France et d'ailleurs le week-end de la Pentecôte 2019 : nous aurons besoin de vous pour accueillir nos invités et leur faire vivre un week-end inoubliable ! C'est une aventure humaine que nous devons vivre « ensemble » !

Bien à vous,  
Christophe Labrousse, maire de la commune

# RESUMÉ DES COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

## Compte-rendu des conseils municipaux mars mai juin juillet septembre

### Commune Nouvelle :

#### A chaque conseil ont lieu des discussions :

- Compte rendu après les réunions publiques dans les 5 communes auxquelles ont participé 550 personnes.
- Réunion le 17 avril avec le Secrétaire Général de la Préfecture, la DGFIP.
- Discussion au sujet de la pétition qui demandait une consultation de la population ; elle ne peut être recevable car c'est l'état qui accepte ou non la proposition du conseil municipal de créer ou non une commune nouvelle.
- Vote le 15 juin d'une délibération adoptant la création d'une commune nouvelle (les 4 autres conseils municipaux ont voté le même jour la même délibération).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2113-1 et suivants ;  
Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales modifiée et notamment les articles 21 et suivants relatifs à la Commune nouvelle ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime des communes nouvelles. Considérant que l'ensemble des conseils municipaux des communes concernées sont appelés à se prononcer en faveur de cette création, au même moment et en des termes identiques, il est proposé à l'assemblée de décider de demander à Madame le Préfet des Deux-Sèvres la création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Mazières-sur-Béronne, Melle, Paizay-le-Tort, Saint-Léger-de-la-Martinière et Saint-Martin-lès-Melle pour une population totale de 6 767 habitants, avec

effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2019, selon les conditions énumérées ci-après :

- la commune nouvelle sera dénommée « Melle », avec pour siège l'hôtel de ville de Melle dont l'adresse est : Quartier Mairie – 79500 Melle ;
- le Conseil municipal de la Commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire jusqu'aux prochaines élections municipales, de la somme de l'ensemble des Conseillers municipaux en exercice au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des communes fondatrices, dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- une commune déléguée sera créée sur le périmètre de chacune des communes fondatrices avec un maire délégué et une mairie annexe située :
  - > à Mazières-sur-Béronne :  
13, Place du Champ de foire, Charzay
  - > à Melle : Quartier Mairie
  - > à Paizay-le-Tort : 1, Place Château Gaillard
  - > à Saint Léger-de-la-Martinière :  
2, rue de la Mairie
  - > à Saint-Martin-lès-Melle : 37, rue de la Mairie
- pour des raisons matérielles, pendant la période transitoire, le conseil municipal de la Commune nouvelle se réunira en dehors du siège de la commune nouvelle, à la salle Emile Mémin, 1 Place Château, Gaillard à Paizay-le-Tort ;
- le poste comptable assignataire de la Commune nouvelle sera le poste comptable de la Trésorerie de Melle ;

# RESUMÉ DES COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

- la structure budgétaire de la Commune nouvelle sera composée d'un budget général et des budgets suivants :

Biennale d'art contemporain / SPIC Energies renouvelables / Lotissement La Fosse aux Chevaux / Lotissement de St Léger de la M. / Loyers commerciaux de St Léger de la M. / CCAS ;

- conformément à la Charte fondatrice de la Commune nouvelle, comprenant un état des lieux partagé, les motifs partagés de la création d'une commune nouvelle, une proposition d'organisation et d'administration.

La proposition est adoptée après le vote à bulletin secret.

Votes pour	8
Votes contre	4
Abstentions	1

Les membres du conseil ont approuvé la convention concernant le groupement de commandes pour la passation de marchés d'assurances dans le cadre de la commune nouvelle.

Réunion du comité de pilotage commune nouvelle les 26 juin et 4 septembre.

Une réunion va avoir lieu le 4 octobre avec l'ensemble des conseillers municipaux pour poursuivre ensemble ce projet.

Mise à disposition de Madame Sandrine Viollet au service technique de Melle pour 7 h par semaine jusqu'au 31 décembre 2018.

## Ecoles et jeunesse

Commission scolaire de la communauté de communes : une réunion pour le personnel sur le handicap aura lieu. Des travaux peuvent être effectués par les agents communaux au sein de l'école et sont remboursés à la commune au tarif de 20 € de l'heure plus 10 % de frais.

Monsieur Geoffroy Jacques, directeur de l'école, est parti à la retraite à la fin de l'année scolaire, Madame Isabelle Giacalone est la nouvelle directrice. 148 élèves étaient présents à la rentrée.

Organisation d'un voyage à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat avec le Conseil Municipal des Jeunes, le conseil municipal, les sages et les employés qui le souhaitent.

## Associations

Organisation par les communes de Melle, St Martin et St-Léger-de-la-Martinière du 14 juillet 2018 à St Martin.

Passage des marcheurs de l'association « les étoiles de Compostelle » sur notre commune avec visite de la Mairie.

## Environnement

Promhaies interviendra pour vérifier l'état des arbres à la plantation des Epinats, ils ont été arrosés plusieurs fois et seulement 3 sont morts, il faudra intervenir au printemps pour lutter contre des chenilles.



# RESUMÉ DES COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Il faudra intervenir rapidement sur le Talus de la cité de la Talle.

La communauté de communes nous a informés qu'elle rencontrait depuis le mois d'août de grosses difficultés pour collecter les volumes de déchets sur les points tris. Les raisons principales de ces difficultés sont des événements pour lesquels ils n'ont pas pu mettre en place de mesures d'organisation préventives : pannes de véhicules, arrêts de travail et difficultés de vidage chez les prestataires.

## Travaux

Installation de poteaux bois au BMX et autour de l'école dans le cadre du plan de sécurité.

Fauchage des bords de routes bitumées effectué avant le 30 mai.

Travaux de défense incendie avec les employés communaux (P Morisseau et L Moinault) le Syndicat d'eau de Lezay et suivi du chantier par M Fragnaud.

Réfection de la route à La Petite Valletière.

Des devis sont en cours pour effectuer des travaux de sécurisation sur la route de Melle à Pied Pouzin : suite aux intempéries, l'eau a créé un dénivellement.

## Travaux Bâtiments

Pose d'une barrière au parking, 1 rue de la Mairie.

Réparation de la sonorisation de la salle des fêtes.

Un mur bas en face de l'église sera réalisé par les employés communaux.

Réfection de la toiture du chalet au terrain de l'Épine.

## Divers

Vote d'une convention avec la Communauté de Mellois en Poitou pour coordonner la réalisation des inventaires des Zones humides, des réseaux

hydrographiques, des plans d'eau et du maillage bocager en 2019 et 2020.

Vote de la convention avec le service urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Mellois en Poitou qui instruit l'ensemble des dossiers d'urbanisme de notre commune.

Remise d'un diplôme et d'une médaille de travail de 20 ans à Monsieur Pascal Morisseau.

Les membres du conseil approuvent la mise en place du RIFSEEP.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement, Le RIFSEEP se compose : de l'Indemnité de Fonction. Cette indemnité est liée aux fonctions de l'agent et à son expérience professionnelle. Un Complément Indemnitaire Annuel peut être versé en fonction de l'investissement de l'agent apprécié lors de l'entretien professionnel.

Convention avec la fourrière canine intercommunale.

Le Centre d'Accueil et d'Orientation accueille actuellement 8 Afghans, 3 Erythréens, 3 Soudanais, un nouveau assistant social employé par le CCAS de Melle est arrivé.

Réouverture des discussions sur la déviation de la départementale 948.

**Finances :** Lors du conseil du 19 septembre, le budget de dépenses de fonctionnement affiche un taux de réalisation de, à peine 50 %, mais quelques factures importantes comme le PATA, par exemple, ne sont pas encore arrivées. Pour les dépenses d'investissement, le pourcentage de réalisation est d'environ 40 %.

**Travaux**

En 2016, la commune a fait réaliser par le SDIS une étude sur le plan de défense incendie des différents villages. Aux résultats de cette dernière, les agents de la commune et les agents du syndicat d'eau de Lezay ont réalisé le remplacement et la pose d'un poteau d'incendie à L'Erpinière en 2017 et sur les villages de La Sauzé, l'Aubouinière, La Morillonnière, et Le Chaillot en 2018. De plus, une réserve de 30 mètres cube d'eau à été installé au village de la Proutée. Il reste un point à traiter en 2019 : une réserve à installée sur le village de Mardre.



**Vous avez besoin d'une information communale, vous avez remarqué quelque chose sur la commune, l'interlocuteur privilégié des usagers est la mairie :**

Tél. 05 49 27 01 53 ou [mairiestlegerlamartiniere@wanadoo.fr](mailto:mairiestlegerlamartiniere@wanadoo.fr)  
qui transfère aux personnes concernées dans les plus brefs délais.



**Tous les emballages se trient**

La communauté de communes nous a informés de problèmes pour collecter les déchets dans les points de tri, c'est vrai ! Mais est ce une raison pour laisser ces déchets au pieds des containers, ou bien d'apporter des déchets qui ne peuvent pas être mis dans les containers ? Ce problème ne concerne évidemment pas seulement les habitants de la commune, mais cela a un coût car les employés de la commune passent au moins 2 fois par semaine nettoyer au pied des containers.

**Si vous avez un doute, une question sur le tri, vous pouvez contacter la communauté de communes au :**  
05 49 27 56 79 ou [patricia.lantier@ccmellois.fr](mailto:patricia.lantier@ccmellois.fr) ou encore consulter le site de la communauté de communes : [www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr).

**Rappel des horaires de la déchetterie de Melle :**

Période	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Du 01/04 au 31/10	9h - 11h 14h30 - 18h30	14h30 - 18h30	14h30 - 18h30	14h30 - 18h30	14h30 - 18h30	10h - 12h 14h - 17h
Du 01/1 au 31/03	9h - 11h 14h30 - 17h30	14h30 - 17h30	14h30 - 17h30	14h30 - 17h30	14h30 - 17h30	

## Tour cycliste Poitou-Charentes

Le tour cycliste Poitou-Charentes est passé dans notre commune cette année ; merci à tous les signaleurs (en particulier au club cyclo de La Légère) qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation.



## Un nouvel itinéraire de randonnée

Un nouvel itinéraire de randonnée d'environ 8 km 5 au départ de La Martinière.- fléchage jaune.  
Cet itinéraire passe au bord ou dans des terrains agricoles, merci de respecter le travail des agriculteurs et la végétation.







De la Martinière, vous vous dirigez vers la Grimaudière, vous sortez à gauche Vous suivez ce chemin et prenez sur votre gauche avant l'installation de traitement des eaux du Coudray. Le chemin monte légèrement avant d'atteindre un plateau.

Vous cheminez sur environ 500 mètres et tournez ensuite sur votre gauche sur un chemin herbeux qui descend doucement vers le rau de la fontaine de triangle. Vous laissez sur votre gauche la fontaine de Triangle, poursuivez sur ce large chemin et rejoignez la route goudronnée (prudence) sur 300 m et tournez à droite sur un chemin blanc. Vous quittez le GR655 en prenant sur votre gauche la route goudronnée sur 300 m et tournez à gauche en direction du Petit Grand Champ (commune de Sepvret) Vous poursuivez en face sur 350 m et prenez à gauche.

Dirigez vous ensuite vers les lieux dits la Vacherie, la Guillotière ,vous poursuivez sur environ 350 mètres avant de vous engager sur votre gauche sur un petit chemin herbeux bordé d'arbres au niveau de l'Épinasse.

 L'Épinée et l'Épinasse font référence à des terrains où poussent surtout des épines.

Vous poursuivez ce chemin sur environ 400 mètres jusqu'au croisement où vous vous dirigez vers la gauche par un chemin stabilisé et large jusqu'à rencontrer la route goudronnée menant à l'Orberie

 L'Orberie : certains prétendent que l'origine du nom est incertaine mais que probablement avait été édifée sur ce lieu une villa romaine par un dénommé Orbelus.

Au 1<sup>er</sup> croisement, 2 grands pins dominent un cimetière familial protestant. Prenez à droite pour rejoindre le lavoir du sablon.

Vous empruntez ensuite la passerelle en bois et parcourez, en restant à droite et au plus près de la clôture, le champ. Vous passerez devant plusieurs étangs avant de rejoindre la départementale 10 menant à la Martinière.

Vous tournez à droite, passez le pont sur le rau de la fontaine du triangle et poursuivez sur la route goudronnée pendant environ 200 mètres avant d'emprunter sur la droite un chemin creux typique, étroit, longé de haies avec des arbres têtards.

Ce chemin rejoint la route goudronnée que vous emprunterez à gauche pour retrouver votre point de départ et le village de la Martinière.

## Cérémonie mémorielle du centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre le 9 novembre prochain



Sur le monument aux Morts de la commune, des noms sont gravés dans la pierre pour l'éternité, quarante enfants ou pères de famille de notre commune qui sont morts pour la France en combattant pour le droit et la liberté.

La municipalité ne voulait pas que ses concitoyens, qui ont donné leur vie pour la patrie, meurent une seconde fois ; elle ne souhaitait pas qu'ils sombrent dans l'oubli et l'indifférence. Il n'y a rien de pire que l'oubli !

Depuis plusieurs années maintenant, la réflexion était la suivante : comment transmettre le devoir de mémoire aux jeunes générations en s'appuyant sur l'année du « centenaire » 2018 ?

Pour répondre à cette question, le Comité du Souvenir Français, l'association des Combattants de la mémoire, les Anciens Combattants, Messieurs Auger et Voirin, Madame la Directrice de l'école du Pré-Rousseau, le Conseil des Sages de la commune ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes ont répondu présents et travaillent d'arrache-pied pour permettre que cette cérémonie d'ampleur de transmission de la mémoire marque tous les esprits, ceux des participants, des saint-légeoises et des saint-légeois.

La date du vendredi 9 novembre a été choisie afin que les enfants des écoles du Pré-Rousseau de notre commune et de Verrines-sous-Celles puissent y participer et œuvrer ensemble sur le sujet. Tout un travail pédagogique au service de notre jeunesse ! Pourquoi Verrines-sous-Celles ? Tout simplement parce que c'est la première école, au niveau national, qui a rejoint le Souvenir Français, ce qui a permis la venue, en juin 2016, de la Flamme de la Nation. Nous attendons la présence de 200 scolaires à notre cérémonie.

La mise en place et l'organisation de cette commémoration se déroulent avec l'aide, les conseils et le contrôle de l'Inspection Académique des Deux-Sèvres, notamment du DASEN, Monsieur Franck Picaud, et de ses services.



### La cérémonie officielle se déroulera donc le 9 novembre à partir de 14 heures, en présence des autorités départementales, en deux temps :

- Dans la salle polyvalente et la salle du conseil où des expositions et des diaporamas vous seront présentés ; cérémonie des stèles (mais nous n'en dirons pas davantage) ; puis, une manifestation en extérieur, devant le monument aux Morts de Saint-Léger-de-la-Martinière.
- Là, les autorités y prendront la parole ; les enfants chanteront, liront des Lettres. La cérémonie se terminera par un lâcher de ballons, chacun des ballons emportant le nom d'un soldat mort au champ d'honneur.

### Les expositions seront ouvertes au public, les 9, 10, 11 et 12 novembre, de 10 heures à 12 heures, et de 14 heures à 18 heures.

- Salles polyvalente : stèles et exposition de l'association «Les combattants de la mémoire».
- Salle du conseil : le travail des femmes pendant la guerre.

Une série de conférences est à l'étude actuellement, avec pour thème : « Le rôle des femmes à l'arrière ». A voir. Vous êtes bien évidemment toutes et tous conviés à assister à cette commémoration qui revêtira, cette année, un caractère bien solennel.

*Nous vous rappelons que, le 11 novembre, les deux cérémonies commémoratives auront bien lieu aux horaires habituels.*



## Une journée à Paris



Après la traversée des jardins du Luxembourg (très agréables par cette journée ensoleillée) et un petit encas, nous étions attendus à l'Assemblée Nationale. Notre guide nous a fait découvrir les différentes pièces, « l'immense bibliothèque » comme disent les enfants, les jardins avec 3 ruches aux couleurs françaises. La députée, Madame Delphine BATHO, nous a accompagnés ; nous avons eu l'honneur d'assister à la cérémonie de la garde républicaine pour l'ouverture de la séance de l'Assemblée Nationale. Nous avons pu voir, de la tribune de l'hémicycle, un petit temps de cette séance ; nous cherchions le ou la député(e) qui prenait la parole et regardé ce que faisaient les autres personnes pendant les discours.



Ce fut une très belle journée riche de connaissances, qui nous a permis de visiter 2 lieux importants et culturellement propices pour nos enfants. Merci aux organisateurs.

(Témoignage de la famille Tenaillon)

Cette journée, nous l'attendions avec impatience ; elle est passée si vite.

Nous y sommes allés en famille au sein d'un groupe convivial et chaleureux.

Dans un premier temps, nous avons visité le Sénat et pu rencontrer Monsieur Philippe MOUILLER et Monsieur Jean-Marie MORISSET qui ont eu l'autorisation de nous faire entrer dans l'hémicycle. Les enfants ont été impressionnés par toutes les dorures et représentations picturales de chaque pièce, la grandeur et le nombre de pièces. Ces messieurs ont clôturé notre rencontre avec un verre de l'amitié fort agréable.



## Repas des aînés - le 15 décembre 2018 à 12 h 30

Ce repas concerne toute personne ayant 70 ans et plus au cours de la présente année et qui réside sur la commune. Une participation de 15 euros sera demandée pour les conjoints de moins de 70 ans qui souhaitent également être présents. Toute personne étant dans l'impossibilité majeure de se déplacer au repas et ayant 85 ans dans la présente année pourra bénéficier d'un colis, si elle le désire.

# INFOS ASSOCIATIVES INFOS ASSOCIATIVES INFOS ASSOCIATIVES

ACTIVITÉS	JOURS & HORAIRES	LIEUX	RESPONSABLES	COTISATIONS ANNUELLES
<b>Aid'Action de Soutien</b>		Salle foyer	<b>Simone BERY</b> 05 49 07 42 82	gratuit
<b>Atelier cuisine</b>	<b>3<sup>ème</sup> jeudi du mois</b> 9 h 00 - 14 h 30	Salle polyvalente	<b>Myriam POQUIN</b> 05 49 27 12 36	6,00 €
<b>Broderie</b>	<b>Jeudi</b> 14 h 00 - 17 h 00 (tous les 15 jours)	Salle foyer	<b>Anne-Marie FERRON</b> 05 49 27 08 61	8,00 €
<b>Cartonnage - Couture</b>	<b>Lundi</b> 14 h 00 - 17 h 00	Salle foyer	<b>Béatrice BRUNET</b> 06 83 85 32 90	10,00 €
<b>Chorale</b>	<b>Lundi</b> 18 h 00 - 19 h 45	Salle Maurice Martin	<b>Hélène PETELET</b> 05 49 29 13 40	4,00 €
<b>Danse de salon</b>	<b>Mercredi</b> 17 h 30 - 19 h 30 <b>Vendredi</b> 20 h 30 - 22 h 30	Salle polyvalente	<b>Annie MORIN</b> 05 49 32 84 54	<b>Mercredi</b> 26,50 € <b>Merc. &amp; vend.</b> 147,50 €
<b>Danse traditionnelle</b>	<b>Mardi</b> 20 h 30 - 22 h 30	Salle polyvalente	<b>Serge OLIVIER</b> 05 49 07 34 04	72,00 €
<b>Animations jeunes</b>	<b>Animations ponctuelles</b> (vacances scolaires) (calendrier trimestriel)	Salle foyer	<b>Marylène BARATON</b> 05 49 27 15 48	5,00 € l'animation
<b>Espace jeux adultes</b>	<b>Lundi</b> 14 h 00 - 17 h 00	Salle Maurice Martin	<b>Christiane MOUGON</b> 05 49 27 14 17	6,00 €
<b>Gym d'entretien</b>	<b>Mardi</b> 19 h 30 - 20 h 30	Salle S <sup>te</sup> Catherine à Melle	<b>Isabelle DIOT</b> 05 49 29 98 51	60,00 €
<b>Marche</b>	<b>Mardi</b> 14 h 00	Parking (face Bidouilles- Informatique)	<b>Bernard MARTIN</b> 05 49 29 02 45	5,00 €
<b>Mosaïque Jeunes</b>	<b>Mercredi</b> 14 h 00 - 17 h 00 (v/calendrier)	Salle foyer	<b>Rose NOCQUET</b> 05 49 27 19 10	4,00 €
<b>Patrimoine - Environ.</b>		Salle foyer	<b>Jean-François MOURIER</b> 05 49 29 12 57	gratuit
<b>Musique traditionnelle</b>	<b>Vendredi</b> après-midi	Salle foyer	<b>Maud JEAN</b> 06 74 71 60 59	256,00 €
<b>Peinture sur porcelaine</b>	<b>Mercredi</b> 14 h 00 - 17 h 00 (calendrier établi)	Salle Maurice Martin	<b>Jacqueline DECHAMPS</b> 09 54 99 58 32	15,00 €
<b>Pétanque loisirs</b>	<b>Vendredi</b> 14 h 00 - 17 h 00	Le Coudray (couvert) ou Pinier à Melle	<b>Daniel BARATON</b> 05 49 27 15 48	6,00 €
<b>Poterie</b>	<b>Mercredi</b> 17 h 00 - 19 h 00	Salle foyer	<b>Michelle DEBIEN</b> 05 49 29 07 02	<b>Adulte : 15,00 €</b> <b>-15 ans : 7,00 €</b>
<b>Scrapbooking</b>	<b>Vendredi</b> 14 h 00 - 17 h 00 <b>ou tous les 15 jours</b> 17 h 00 - 19 h 30	Salle foyer	<b>Michelle SICOT</b> 06 87 97 57 52	5,00 €

<b>Tapiserie - Tissage</b>	<b>Mercredi</b> 20h30 - 22h00 et 1 samedi / mois (v/calendrier)	Salle Polo	<b>Hélène GERMAIN</b> 05 49 27 17 25	11,00 €
<b>Théâtre adultes</b>	<b>Vendredi</b> 19h30 - 21h30	Salle Saviotine	<b>Christophe LABROUSSE</b> 06 31 99 30 51	gratuit
<b>Théâtre jeunes</b>	<b>Samedi</b> 10h00 - 11h30 (tous les 15 jours)	Salle Saviotine	<b>Christophe LABROUSSE</b> 06 31 99 30 51	gratuit
<b>Tricot - Crochet</b>	<b>Mercredi ou jeudi</b> (alterné) 14h00 - 17h00	Salle foyer	<b>Anne GIRAULT</b> 05 49 07 81 19	6,00 €
<b>Vannerie</b>	<b>Samedi</b> 14h00 - 17h30 et 1 fois par mois 9h30 - 17h30	Salle Maurice Martin	<b>Jean-Paul HYPEAU</b> 05 49 29 04 37	10,00 €

L'adhésion au FR (8 € adulte) et 5 € (- de 15 ans) s'ajoute à la cotisation.  
Une seule adhésion pour participer à une ou plusieurs activités.

Les Foyers Ruraux de SEPVRET, TILLOU,  
ST MARTIN-LES-MELLE  
& ST LEGER DE LA MARTINIÈRE  
reçoivent

**le Foyer Rural de CLAVE**  
pour un spectacle

**Cabaret**  
Chansons - Sketches

**les 30 novembre  
& 1<sup>er</sup> décembre  
à St Martin-Les-Melle**

Salle polyvalente - 21 h

10 € (5 € pour les 10/15 ans) Paiement à l'inscription

**Réservations : 05 49 27 15 48 ou 05 49 07 34 92**

« Début décembre, un repas à l'attention des «personnes qui vivent seules» est organisé par un petit groupe de bénévoles de la commune : un moment qui se veut festif et simple, véritable partage. La convivialité est assurée. «Chacun donne ce qu'il veut», là est la devise. Pour tout renseignement, appeler le 05 49 29 12 24.»

## Club cyclo La Légère

Le 11 novembre 2018, le club organise LE PREMIER CYCLO CROSS DE SUPER U et de la Municipalité de St Léger. Une compétition sous l'égide de l'UFOLEP en partenariat avec le SUPER U de St Léger, la commune de St-Léger de la Martinière et la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Compétition ouverte aux seuls licenciés Ufolep, la première course aura lieu à 14 h et la seconde à 15 h 30.

Présence probable d'un champion national. Entrée gratuite et possibilité de se garer sur le parking de Super U.

## Amis de Léo



Réussite pour le 1<sup>er</sup> marché fermier du 10 juillet - 20 producteurs et artisans présents. Un grand merci à la section «Musique trad» qui est venue jouer de la musique pendant le repas.

Merci à la mairie qui a permis la diffusion de la demi-finale du match de foot.

**RAPPEL :** toutes les personnes souhaitant être bénévoles l'an prochain lors du rassemblement ou bien celles qui souhaitent héberger des amis Saint-Liégeois sont invitées à remplir leur courrier bénévole ou hébergement et à le déposer en mairie (courrier reçu avec le bulletin de mai 2018) ou bien à l'envoyer aux responsables concernés.

L'association des Amis de Léo remercie vivement toutes les personnes qui se sont déjà manifestées et engagées.

**Prochaine manifestation :** soirée choucroute le 26 janvier 2019.

## Manifestations de l'APE de St Léger pour 2018-2019

- Vente de chocolats de Noël et vente de sapins de Noël à commander avant le 9 novembre 2018 (renseignements apesaintleger@yahoo.com)
- Soirée choucroute: samedi 23 mars 2019
- Fête de l'école suivie du repas en musique: vendredi 28 juin 2019

## VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

## VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

NOVEMBRE 2018 RENDEZ-VOUS	
Vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11	Exposition 100 ans 1 <sup>ère</sup> Guerre Mondiale Anciens Combattants et Commune
Dimanche 11	Cérémonie du 11 novembre
Samedi 17	Soirée Beaujolais - Amis de la Martinière
Samedi 24	Assemblée générale - Foyer Rural
DECEMBRE 2018 RENDEZ-VOUS	
Samedi 1 <sup>er</sup>	Arbre de Noël - APE
Dimanche 2	Assemblée générale - Club cyclo
Samedi 8	Dîner dansant danse de salon - Foyer Rural
Samedi 15	Repas communal des aînés
Dimanche 16	Marché de Noël - Commune - Foyer Rural et atelier jeunes
Lundi 31	Réveillon Saint-Sylvestre - Les Amis de la Martinière

